

Réunion ordinaire du 6 mars 2010

L'an deux mil neuf, le six mars à onze heures, le Conseil Municipal de COUHE (Vienne) , régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BELIN Robert, Maire Adjoint.

Étaient présents : MM.BELIN-HAIRAULT-ROUSSEAU-BRIAND-ARNAULT- MM.PUAUD-BEGUIER- Mmes DA SILVA- CHEDOZEAU- MAGOT- MM.RENGEARD-PARADOT-

Représentés : M.MOUSERION par M.HAIRAULT- M.MINO par M.BELIN- M.DIEHL par M.BEGUIER - Mme LEGRAND par M.ROUSSEAU.

Excusés : M.DUFOUR

Absents : M.DESCHAMPS

Secrétaires de séance : Mme DA SILVA

Date de la convocation : 01 mars 2010

Date de l'affichage de la convocation : 01 mars 2010

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 COMMUNE

Le compte administratif 2009 de la commune est arrêté comme il suit :

Investissement

Dépenses	prévus	955 752,99
	Réalisé	370 921,12
	Restes à réaliser	574 275,90

Recettes	Prévu	955 752,99
	Réalisé	488 500,97
	Restes à réaliser	213 552,00

Fonctionnement

Dépenses	prévus	1 590 707,99
	Réalisé	1 237 743,14

Recettes	Prévu	1 590 707,99
	Réalisé	1 467 540,71

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	117 579,85
Fonctionnement	229 797,57
Résultat global	347 377,42

Le Compte administratif 2009 Commune est adopté à main levée :

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2009 COMMUNE DRESSE PAR MONSIEUR PELTIER, RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur BELIN expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur Le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur BELIN le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE 2009

Le Conseil Municipal,
Considérant qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2009 :	229 797,57
- Excédent inscrit sur exercice 2009 :	330 547,99
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	560 345,56

Investissement

- Résultat de l'exercice 2009	117 579,85
- Résultat cumulé au 31/12/2008	29 510,58
- Résultat de clôture 2009	147 090,43
- Déficit des restes à réaliser	360 723,90
Soit un besoin de financement de	213 633,47

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2009 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068)	213 633,47
Résultat reporté en fonctionnement (002)	346 712,09
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	147 090,43

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 SERVICE EAU

Le compte administratif 2009 du service eau est arrêté comme il suit :

Investissement

Dépenses	prévus	386 152,26
	Réalisé	84 198,28
	Restes à réaliser	193 917,88

Recettes	Prévu	386 152,26
	Réalisé	98 538,70
	Restes à réaliser	191 032,00

Fonctionnement

Dépenses	prévus	363 000,37
----------	--------	-------------------

	Réalisé	289 648,96
Recettes	Prévu	363 000,37
	Réalisé	306 352,59
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement		14 340,42
Fonctionnement		16 703,63
Résultat global		31 044,05

Le Compte administratif 2009 service eau est adopté à main levée :

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2009 SERVICE EAU DRESSE PAR MONSIEUR PELTIER, RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur BELIN expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur Le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur BELIN le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion service eau, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

AFFECTATION DES RESULTATS 2009 SERVICE EAU

Le conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Robert BELIN, après avoir approuvé le compte-administratif de l'exercice 2009

Considérant qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2009	:	16 703,63
- Un excédent reporté sur 2009		84 384,37
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		101 088,00

Investissement

- Résultat de l'exercice 2009		14 340,42
- Résultat cumulé au 31/12/2008		- 18 737,21
- Résultat de clôture 2009		- 4 396,79
- Un déficit des restes à réaliser de :		2 885,88
Soit un besoin de financement de		7 282,67

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2009 service eau comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068)	7 282,67
Résultat reporté en fonctionnement (002)	93 805,33
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	4 396,79

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 SERVICE ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2009 service assainissement est arrêté comme il suit :

Investissement

Dépenses	prévus	1 956 676,73
	Réalisé	1 625 312,27
	Restes à réaliser	205 279,33
Recettes	Prévu	1 956 676,73
	Réalisé	1 231 312,54
	Restes à réaliser	841 537,80

Fonctionnement

Dépenses	prévus	398 233,01
	Réalisé	148 102,66
Recettes	Prévu	398 233,01
	Réalisé	172 500,97

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 393 999,73
Fonctionnement	24 398,31
Résultat global	- 369 601,42

Le Compte administratif 2009 service assainissement est adopté à main levée :

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2009 SERVICE ASSAINISSEMENT DRESSE PAR MONSIEUR PELTIER, RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur BELIN expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur Le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur BELIN le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion service assainissement après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

AFFECTATION DES RESULTATS 2009 SERVICE ASSAINISSEMENT

Le conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Robert BELIN, après avoir approuvé le compte-administratif de l'exercice 2009

Considérant qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2009	24 398,31
- Un excédent reporté sur 2009	272 428,73
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	296 827,04

Investissement

- Résultat de l'exercice 2009	- 393 999,73
- Résultat cumulé au 31/12/2008	- 94 449,49
- Résultat de clôture 2009	- 488 449,22
- Excédent des restes à réaliser	636 258,47
Soit un besoin de financement de	0

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2009 service assainissement comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	296 827,04
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	488 449,22